La sécurité incendie dans les petits établissements

Code SIPE







Conformément aux articles R. 4227-28 et R. 4227-37 du code du travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. Des instructions qui permettent d'assurer l'évacuation rapide des personnes occupées ou réunies dans les locaux sont établies.

Objectifs:

- Connaître les principes de la combustion, les procédés d'extinction et les extincteurs.
- Repérer les équipements de securité et les cheminements d'évacuation de l'établissement.
- Choisir et mettre en oeuvre l'extincteur approprié à la situation.
- Réagir efficacement face à un départ de feu en vue de faciliter l'évacuation du personnel.

Public concerné: Tout le personnel de l'établissement.

Pré requis: Aucun.

Contenu

Théorie

- Les généralités sur l'incendie (Causes et dangers, triangle du feu, procédés d'extinction, classes de feu).
- L'alrme, l'alerte.
- Les agents extincteurs, les extincteurs.
- Les équipements de sécurité et cheminements d'évacuation.
- Les techniques générales d'évacuation.

Pratique

- Mise en oeuvre des extincteurs *(chaque stagiaire est confronté à des cas de figure devant lesquels il devra choisir l'extincteur approprié, le mettre en oeuvre et réaliser l'extinction de flammes simulées).*
- Repérage des équipements de securité (*signalisation, compartimentage, désenfumage*) et des cheminements d'évacuation (*itinéraires, dégagements, points de rassemblement*).

Méthodes pédagogiques

Méthode expositive et démonstrative.
Utilisation des consignes et plans d'évacuation de l'établissement

Mises en situation pratique avec manipulation de différents types d'extincteurs sur un simulateur.



Présentation commentée des équipements de sécurité et des cheminements d'évacuation de l'établissement.

Memento remis à chaque stagiaire en fin de formation.

Modalités d'organisation

Effectif maximum d'un groupe : jusqu'à 8 stagiaires
Durée d'une session : 3H45
Lieu : En entreprise
Equipements à fournir par l'entreprise :
Une salle de formation pour 8 personnes.

Les spécificités PROFORSE :

L'utilisation de notre simulateur permet de réaliser la mise en oeuvre des extincteurs dans la salle de formation. Vous n'avez pas d'extincteur à fournir.

Validation

Attestation de formation
Emargement du registre de sécurité.

Tél : 0970 449 650
Fax : 02 53 59 60 38
www.proforse.com
contact@proforse.com